

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 07 juillet 2021

PROCES-VERBAL

Le sept juillet deux mille vingt et un à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pays d'Opale s'est réuni à la salle du Bois Clet de Landrethun-lez-Ardres sous la Présidence de Monsieur Ludovic LOQUET à la suite de la convocation adressée le 1^{er} juillet 2021 dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de la collectivité.

Etaient présents :

Mmes et MM.

GUILBERT Thierry (DT Alembon),
CADET Olivier (DT Ardres), ayant procuration
M.VANHAECKE
BRISSAUD Chantal (DT Ardres),
COTTREZ Gilles (DT Ardres), ayant procuration
S.BONNIERE
DEJONGHE Bruno (DT Ardres),
FEYS Frédéric (DT Ardres),
LABRE Marie-Hélène (DT Ardres),
LOQUET Ludovic (DT Ardres),
VANHAECKE Sophie (DT Ardres),
DUFOUR Aurélie (DS Bainghen),
LEPRINCE Jacqueline (DT Balinghem),
VANDENBERGUE Jean-Claude (DT Balinghem),
KIDAD Claude (DT Boursin),
GAVOIS Pascal (DT Caffiers),
DEMILLY Bruno (DT Campagne les Guînes), ayant
procuration A.PERALDI
BONNINGUES Eloi (DT Fiennes),
BAILLEUX Valentin (DT Guînes), ayant procuration
P.GREVIN

BUY Eric (DT Guînes), ayant procuration E.JOLY
DECAESTECKER Anne (DT Guînes),
CHARPENTIER Laurence (DT Guînes),
PONTHIEU Fabrice (DT Guînes),
SEILLER Guy (DT Guînes),
LEPRINCE Alexandre (DT Hardinghen),
TELLIEZ Nathalie (DT Hardinghen),
ROHART Marie-Andrée (DT Herbinghen),
DUPONT Christophe (DT Hermelinghen),
DEFACHELLES Laurent (DT Hocquinghen),
BERLY Gabriel (DT Landrethun lez Ardres),
BOULOGNE Delphin (DT Licques),
HAVART Brigitte (DT Licques),
DELABASSERUE Franck (DT Louches),
CALAIS Pierre-Eloi (DT Nielles les Ardres),
VASSEUR Guy (DT Rodelinghen),
DOYE Jean Pierre (DT Sanghen),

Etaient excusés :

BONNIERE Sylvie (DT Ardres), ayant donné procuration à G. COTTREZ
DE SAINT JUST Blaise (DT Autingues),
GREVIN Patricia (DT Guînes), ayant donné procuration à V. BAILLEUX
HOUDAYER Eric (DT Guînes),
JOLY Edith (DT Guînes), ayant donné procuration à E. BUY
MARCQ Brigitte (DT Brêmes),
MARECAUX Christophe (DT Guînes),
PERALDI Antoine (DT Bouquehault), ayant donné procuration à B. DEMILLY
POUSSIÈRE Thierry (DT Brêmes),
TERLUTTE Thierry (DT Bainghen), remplacé par A. DUFOUR
VANHAECKE Mathilde (DT Ardres), ayant donné procuration à O. CADET

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre-Eloi CALAIS

Monsieur le Président accueille l'assemblée puis laisse la parole à Madame la Sous-Préfète venue présenter avec les représentants de Pôle Emploi et de la Fabrique Défi le dispositif « un jeune, une solution ».

Madame la Sous-Préfète remercie tout d'abord l'assemblée pour l'accueil qui lui est fait, une très belle opportunité pour elle de rencontrer les élus après la période compliquée que tous ont vécu. Son intervention a pour objectif de présenter aux communes les opportunités offertes par le plan de l'Etat relatif à l'emploi des jeunes. L'objectif principal de ce plan est de ramener un maximum de jeunes à l'emploi. Rien d'original en soi puisque les dispositifs existent depuis très longtemps mais cette fois, l'Etat dispose d'une enveloppe financière conséquente (9 milliards d'euros investis depuis 2020).

Madame la Sous-Préfète s'adresse alors aux élus en leur qualité d'employeurs et de relais. Il y a des offres d'emploi. Cependant il est difficile de trouver la main d'œuvre pour les pourvoir. Le rôle des collectivités peut être de proposer aux jeunes le premier élan vers l'emploi en leur proposant un poste qui ne sera bien sûr pas pérenne puisque ce n'est pas le but premier mais qui constituera une première expérience. Cela coûte un peu mais il existe des opportunités financières, c'est aussi une chance pour les collectivités de profiter d'une ressource de proximité. Chacun a des compétences mais elles ne sont pas forcément toujours révélées, il convient d'aller les chercher.

Après cette présentation, Madame la Sous-Préfète laisse la parole à Monsieur Ludovic LOQUET qui accueille les représentants de Pôle Emploi et de la Fabrique Défi pour une présentation de leurs actions respectives auprès des populations et élus de la CCPO.

Présentation de Monsieur Guillaume SAGOT, directeur de Pôle Emploi Mollien :



Agir ensemble à l'échelle du Bassin d'emploi de Calais



Compétence géographique:

Calais Mollien : la Communauté de Communes des Pays d'Opale et 4 communes de Grand Calais Terres et Mers :

27 communes représentant 27230 habitants et une partie de la ville de Calais.

Calais Saint Exupéry : la Communauté de communes de la région d'Audruicq et 9 communes de Grand Calais Terres et Mers :

23 communes représentant 56 000 habitants et une partie de la ville de Calais.

Les évolutions marquantes de notre environnement:

- Un taux de chômage en hausse (12,2 % au 1er trimestre 2021)
- 15938 demandeurs d'emploi cat A-B-C* soit +0,3% sur 1 an
- 9720 demandeurs d'emploi cat A : une diminution depuis juin 2020 après un pic en mai

Une augmentation la plus forte chez les DELD +7,2% sur 1 an, ils représentent 57% de la Demande d'Emploi en Fin de Mois.

- La demande d'emploi des - 25 ans : 2687 inscrits soit une baisse de - 4,1% sur 1 an
- Part des Bénéficiaires du RSA 26,7%
- Part des Demandeurs d'Emploi résidents en QPV 14,8%
- Part des Demandeurs d'Emploi en situation de handicap 8,9%

Les offres d'emploi enregistrées depuis le 1er janvier 2021 témoignent d'une belle dynamique locale

- 514 offres d'emploi au 30/06/21(+56% par rapport à juin 2020)
- Les principaux secteurs : restauration, industrie, entretien, bâtiment, Service à la Personne et commerce et maintenance.

*Cat A-B-C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi (A) ou ayant exercé une activité réduite courte, inférieure ou égale à 78 heures au cours du mois(B) ou ayant exercé une activité réduite longue, supérieure à 78 heures au cours du mois (C)



#TOUSMOBILISÉS



L'accompagnement des demandeurs d'emploi



35 Portefeuilles dont:

- 3 en accompagnement Intensif Jeunes
- 3 en accompagnement Global (RSA)

40 Portefeuilles dont :

- 3 en accompagnement Intensif Jeunes
- 3 en accompagnement Global (RSA)
- 1 accompagnement résidents QPV
- 1 accompagnement licenciés Eco



Notre stratégie : Donner aux Demandeurs d'Emploi les clés de la réussite

- Promotion des **politiques publiques**
- Promotion de l'**alternance** : une action de recrutement par mois
- Développer et attirer des **compétences dans les secteurs en tension, en particulier la restauration.**
- Sécuriser les entrées en **formation**
- **Préparer les publics** en amont des #Tous mobilisés
- Renforcer notre **présence en ruralité** via les Maisons France Service
- Favoriser l'**inclusion numérique** de nos usagers.



#TOUSMOBILISÉS



L'accompagnement des entreprises

Les secteurs stratégiques:

- l'Hôtellerie restauration **secteur en relance**
- **2 secteurs porteurs :**
 - le commerce
 - les services à la personne
- **2 secteurs émergents :**
 - le Transport Logistique avec de nouvelles opportunités liées au Brexit
 - le Bâtiment

Notre stratégie : **Accélérer les recrutements**

- Agir pour le **développement économique**
- Agir pour les filières prioritaires du **plan de relance**
- Identifier les compétences immédiatement mobilisables pour **répondre aux besoins des secteurs de la restauration**
- Mobiliser les moyens pour **adapter les compétences aux besoins des entreprises**
- Agir de manière coordonnée avec les acteurs du territoire: **plan d'action partagé autour des politiques publiques (CIE, PEC et Alternance)**



#TOUSMOBILISÉS



Monsieur Guillaume SAGOT précise qu'il a remis à chaque Maire les données chiffrées concernant leur commune.

Il évoque la difficulté de faire coïncider les offres d'emplois aux souhaits des demandeurs d'emploi et l'absence de projection des jeunes en dehors des activités de commerce. Afin de permettre une adéquation de l'offre à la demande, Pôle Emploi propose aux employeurs d'anticiper leur besoin en main d'œuvre afin de pouvoir programmer les formations correspondantes, qu'elles soient individuelles ou collectives.

Enfin, il indique que l'ensemble des offres est envoyé aux partenaires associatifs, élus, etc. Pour toute question, tout projet (PEC ou autres), Monsieur Guillaume SAGOT invite les élus à le contacter.

LA FABRIQUE DEFI DU CALAISIS OPERATEUR LOCAL DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Née le 1^{er} janvier 2019 de la fusion de la Mission Locale du Calaisis, de l'association Parcours porteuse du PLIE du Calaisis et de la Maison de l'Emploi et de la Formation du Calaisis
Implantée au 21, rue Mollien (siège associatif, toutes activités), au 70, rue Mollien (PLIE et Garantie Jeunes), au 31-39, rue Aristide Briand (PLIE et Garantie Jeunes) à Calais, une permanence GJ (2 salariés) à la CCPO, à Guînes

66 salarié-e-s

1 gouvernance composée d'un Bureau de 8 membres (Président : Ezedine KARA, 1^{ère} VP : Laurence CHARPENTIER) et d'un Conseil d'Administration (28 administrateurs de droit)

1 budget prévisionnel 2021 de 4 400 000 € ; Financements Etat : 54%, Conseil Régional : 7,8%, CD 62 : 9,3%, Agglomérations et Communautés de communes : 10,1% (dont CCPO : 0,8%), Pôle Emploi : 3,4%, autres : 18,4%

LA FABRIQUE DEFI ET LES JEUNES HABITANTS DE LA CCPO EN 2020

Les jeunes NEETS 16-26 ans (qui ne sont ni dans l'emploi, ni en études, ni en formation)

Jeunes en 1^{er} accueil : 144, dont 78,4% 18-21 ans, 15,3% de 22-25 ans et 6,3% mineur-e-s

Jeunes accompagnés par LFD-Mission locale : 934, dont 49,8% de filles et 50,2% de garçons – Célibataires : 89,6%

Origine géographique : Guînes 37,6%, Ardres 16,4%, Andres : 6,3%, Licques : 5,7%, Hardinghen : 3%
77,2% habitaient chez leurs parents, 15,4% logeaient de manière autonome, autres 7,4%

Entrées dans les dispositifs jeunes : 173 en PACEA, 98 en Garantie Jeunes, 29 en alternance, 47 en PPAE, 18 en RSA et 23 en Service Civique / 55% de filles et 45% de garçons

Sorties dans l'emploi (jeunes) : 64%, dans la formation 17,6%, en immersion 34%, retour en scolarité 3,4%

LA CONTRIBUTION DE LA FABRIQUE DEFI A L'EMPLOI DES JEUNES A LA CCPO 2020-1^{er} SEM 2021

ORIENTATION

162 jeunes ont bénéficié d'au moins 1 PMSMP « Période de mise en situation en milieu professionnel » pour 447 PMSMP au total (1 jeune pouvant en réaliser plusieurs).

FORMATION & EMPLOI

39 visiteurs passés par le Proch'Info Formation (demande d'informations sur l'offre de formation locale et les métiers, entretien individuel conseils ou participation à un atelier),

84 jeunes entrés en formation (dont la moitié sur le PRF « Programme Régional de Formation », axé sur les demandeurs d'emploi),

32 jeunes entrés en alternance (dont 24 en apprentissage et 8 en professionnalisation).

27 offres d'employeurs traitées dont 10 en alternance,

13 permanences emploi réalisées sur Guînes (10) pour 50 visiteurs et Ardres (3) pour 8 jeunes (pas le même rendement que sur une année normale avec Le COVID). Objectifs de celles-ci : Accueil, Orientation, Ciblage entreprises, Conseils et Positionnement à l'emploi),

333 jeunes entrés en situation emploi (hors alternance) pour 509 contrats signés au total (1 jeune ayant pu signer plusieurs contrats sur l'année),

1 PEC « Parcours Emploi Compétences » réalisés en 2021 avec la Mairie de Nielle-les-Ardres, 1 avec la Mairie de Guînes

LA CLAUSE D'INSERTION SUR LE TERRITOIRE DE LA CCPO

LFD agit en tant que conseil des maîtres d'ouvrages publics pour la mise en place de la clause d'insertion dans les marchés publics

Article 5132 Code du travail : la clause d'insertion est une condition d'exécution d'un marché public (généralement de travaux) permettant de réserver une part des heures de travail générées par le marché à la réalisation d'une action d'insertion. La CI doit permettre aux bénéficiaires d'acquérir une expérience professionnelle réelle sur la base de formations assurées par l'entreprise ou en externe et de tâche confiées pour évoluer professionnellement.

Sur la période 2018-2020, un volume de 8709 heures d'insertion a été réalisées sur le territoire de la communauté de communes (dont 5400 pour la seule CCPO, le reste pour le compte des communes de Brèmes, Hames, Bouquehault, Guînes, Autinghen, Licques et Ardres) – cela a concerné 26 personnes titulaires, durant la période de 31 contrats de travail, dont 20 contrats de travail temporaire d'insertion, 6 contrats de travail temporaire, 1 contrat de professionnalisation, 1 CDI et 3 CDD). La moitié des 26 participants (13) avaient moins de 26 ans à la signature de leur contrat.

Exemple de mise en place de la CI : Chantier de la Minoterie, à Guînes (2300 H d'insertion et 16 salariés en insertion impliqués), Maison du Pays de l'Ardresis (5101 H d'insertion et 13 salariés impliqués)

Monsieur Eric BUY précise que la Mairie de Guînes accueille aujourd'hui deux PEC.

Monsieur Bertrand DEMUMIEUX termine en mettant en avant le travail en commun réalisé par Pôle Emploi et la Fabrique Défi dans le même objectif de retour à l'emploi des populations.

Après ces présentations, Madame la Sous-Préfète conclut en rappelant l'importance des réalités humaines avec des personnes en recherche et des élus qui peuvent être les relais entre jeunes et emploi. Il existe des financements sur la formation, l'emploi... il faut que les communes puissent en profiter en donnant la chance à des jeunes qui parfois ont eu des accidents de la vie mais n'en sont pas forcément moins motivés pour trouver un emploi. Le PEC est une solution avec possibilités de contrats plus longs afin de permettre la formation du jeune. Cela ne débouche pas sur un poste dans la collectivité mais permet de montrer aux jeunes que l'emploi est aussi fait pour eux.

Madame la Sous-Préfète termine son propos ainsi : en permettant aux jeunes d'accéder à l'emploi à travers les dispositifs financiers de l'Etat, tout le monde sera gagnant.

Monsieur le Président remercie Madame la Sous-Préfète ainsi que Messieurs Guillaume SAGOT et Bertrand DEMUMIEUX pour leur intervention. Il donne rendez-vous à Madame la Sous-Préfète pour la signature du CRTE sous réserve que celui-ci soit délibéré favorablement ce soir.

Madame la Sous-Préfète remercie encore l'assemblée pour son attention et Monsieur Gabriel BERLY pour la qualité de l'accueil.

Après ces interventions, Monsieur le Président fait procéder à l'appel.

Il est donc procédé à l'appel nominal et le quorum est constaté.

Monsieur le Président cède la parole au représentant de la commune de Landrethun-lez-Ardres pour le mot d'accueil.

Monsieur Gabriel BERLY se déclare heureux de recevoir dans la salle du Bois Clet même s'il ne peut encore accueillir l'assemblée de manière plus conviviale en raison du contexte sanitaire.

Monsieur Pierre-Eloi CALAIS est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Président soumet le procès-verbal de la séance du conseil communautaire en date du 03 juin 2021 à l'approbation des élus. Le procès-verbal de la réunion du 03 juin 2021 est adopté à l'unanimité.

VIE INSTITUTIONNELLE

Question n°58 : - VIE INSTITUTIONNELLE

Installation de deux conseillers communautaires

Rapporteur : - Monsieur Ludovic LOQUET

Considérant l'élection municipale partielle du conseil municipal de la commune d'ANDRES les dimanches 30 mai et 06 juin 2021,

Vu l'article L.5211-6 du CGCT,

Vu L.273-5 du Code Electoral,

Vu l'article L.5211-1 du CGCT,

Vu l'article L.5211-6 du CGCT,

Vu les lettres de démission de Monsieur Allan TURPIN et Madame Nathalie DUNE,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ Prend acte de l'installation de Monsieur Olivier CADET et de Madame Mathilde VANHAECKE en qualité de délégués titulaires de la commune d'ANDRES.

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à Monsieur Olivier CADET au sein du conseil communautaire et lui promet de bons échanges avec ses nouveaux « camarades de classe ».

ENVIRONNEMENT

Question n°59 : ENVIRONNEMENT

Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Rapporteur : - Monsieur Ludovic LOQUET

Monsieur le Président rappelle le délai très contraint qui a été donné par l'Etat à la collectivité pour préparer et finaliser le contrat de relance et de transition écologique. Il remercie les services communautaires et les services de l'Etat pour tout le travail réalisé en si peu de temps.

Il précise que le document a déjà été validé par le comité de pilotage qui s'est réuni deux fois. Ce comité réunissait Madame la Sous-Préfète, Monsieur le Président, les services de la Préfecture et de la DDTM, Mesdames Isabelle PRUD'HOMME et Elisabeth FROT.

Monsieur le Président précise que l'intervention à venir d'Elisabeth vise à apporter les éléments synthétiques sur la stratégie et les actions. Il rappelle que les communes ont été invitées à transmettre les projets matures qu'elles portaient tout en précisant que des avenants étaient possibles pour intégrer les projets qui n'étaient pas finalisés à cette heure.

CRTE Pays d'Opale
le contrat de relance et de transition écologique



Outil privilégié de contractualisation

Pour accélérer la **relance** et **accompagner les transitions** écologique, démographique, numérique et économique dans les territoires

→ **Formaliser** dans un « même **contrat** les moyens engagés au service de la **relance** économique, de la cohésion territoriale et de la transition écologique »

1. Recenser les **projets** permettant de mettre en œuvre rapidement le plan de relance au niveau local

2. Accompagner les transitions environnementales et sociétales en s'appuyant sur l'ensemble des acteurs d'un territoire

Le contrat **pour 6 ans** (avenants possibles)

- Pourquoi?
- Objectifs ?
- Comment?

CRTE Pays d'Opale
le contrat de relance et de transition écologique



Outil privilégié de contractualisation

La relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires.

La mobilisation de l'ensemble des acteurs territoriaux, publics comme privés, tous impliqués dans la relance.

- Concertation avec les partenaires le 22 juin 2021
- Concertation avec la société civile via les réseaux sociaux et clim'acteurs du Plan Climat



CRTE Pays d'Opale le contrat de relance et de transition écologique



Etapes

Elaboration avec les services de l'état

- Relance de l'activité du territoire
- Transition écologique – axe transversal
- Moyens financiers renforcés



1. Diagnostic



2. Stratégie

3. Plan d'actions

- Reprendre les actions et projets du territoire correspondant à la Stratégie du CRTE (opérateurs, collectivités, secteur privé)
- Intégrer les programmes d'appui (action cœur de ville, petites villes de demain,...)
- Reprendre les actions du Plan climat (PCAET)
- Orientations du gouvernement : lutte contre l'imperméabilisation des sols, accompagnement des nouvelles pratiques agricoles, circuits courts, mobilités douces, rénovation énergétiques, économie circulaire biodiversité, ressource en eau,...

CRTE Pays d'Opale le contrat de relance et de transition écologique



Périmètre du CRTE



CRTE Pays d'Opale le contrat de relance et de transition écologique



Périmètre du CRTE



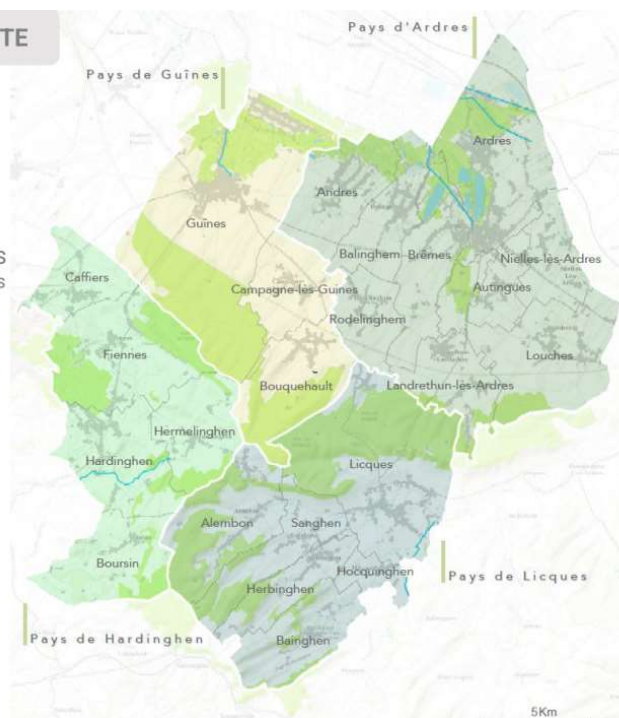
23 communes



25 523 habitants
40% Guînes et Ardres



25% boisement



CRTE Pays d'Opale le contrat de relance et de transition écologique



Périmètre du CRTE

Atouts

- Qualité de vie / environnement remarquable
- Ressources naturelles
- Économie agro-alimentaire renommée
- Activité touristique et de loisirs
- Document urbanisme intégrant le dev durable
- Territoire engagée dans la transition

Défis

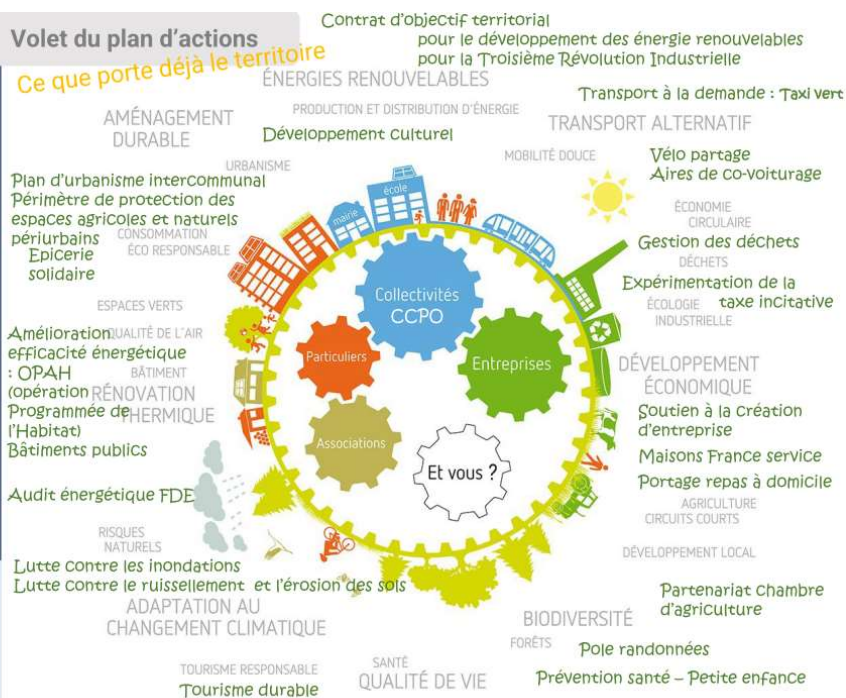
- Territoire vulnérable aux inondations / sécheresse
- Disparités en termes d'offre de service
- Enjeux agronomiques
- Activité économique touristique à renforcer
- Dépendance aux énergies fossiles

CRTE Pays d'Opale le contrat de relance et de transition écologique



Volet du plan d'actions

Ce que porte déjà le territoire

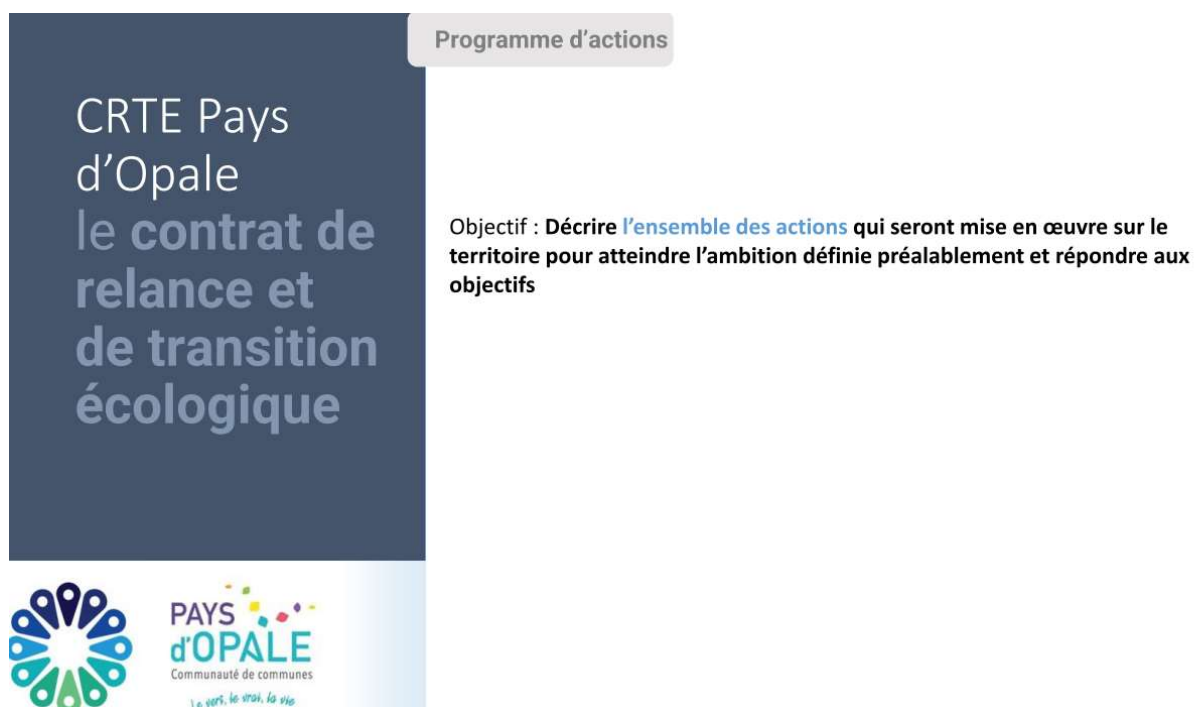


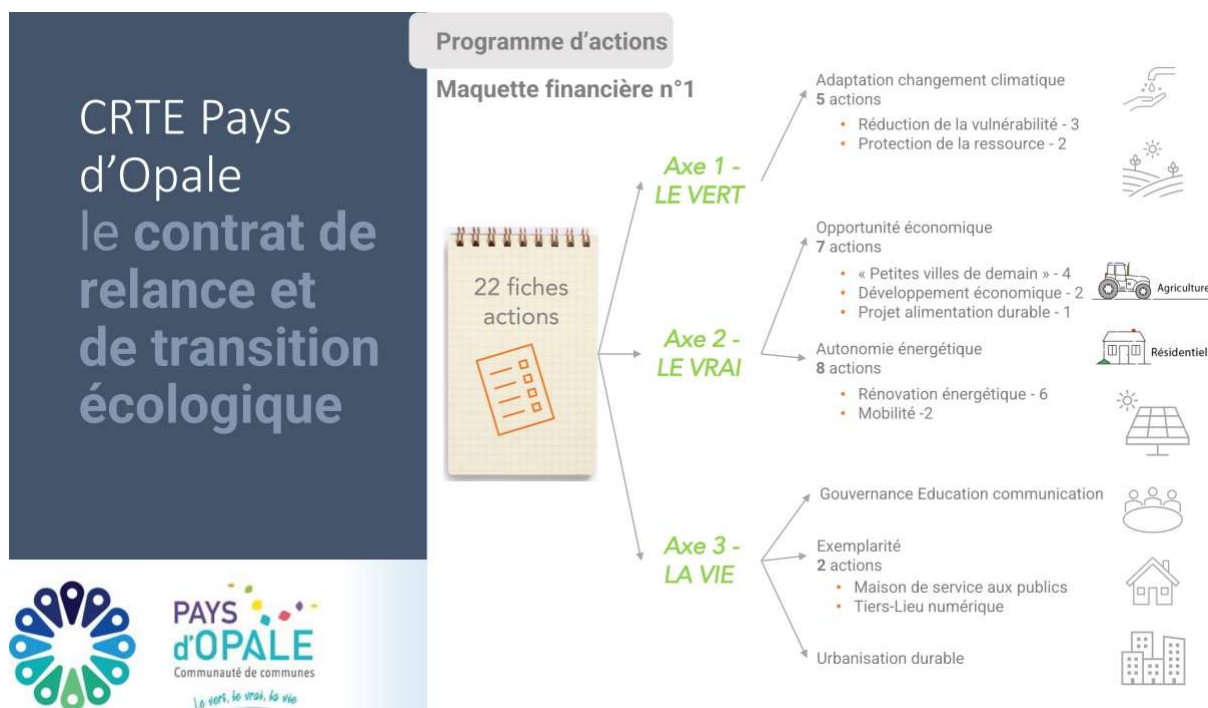
Les objectifs

CRTE Pays d'Opale le contrat de relance et de transition écologique



- Réduire les consommations énergétiques du territoire ;
- Augmenter la production locale d'énergies renouvelables ;
- Maintenir la « facture » énergétique du territoire stable malgré l'augmentation du prix de l'énergie ;
- Réduire les émissions des Gaz à Effet de Serre ;
- Adapter le territoire au changement climatique.





Après cette présentation, Monsieur le Président rappelle que ce contrat aurait initialement dû être signé avant le 30 juin. Malgré les contraintes et grâce à un léger report accepté par l'Etat, la réactivité des services a permis de tenir les délais. Les élus ayant reçu le projet de contrat et la maquette financière, Monsieur le Président propose de répondre aux questions qui ont pu se poser à la lecture des documents.

Monsieur Gabriel BERLY s'interroge sur la suite qui sera donnée au financement de projets communaux qui n'entrent pas dans le CRTE. En effet, le contrat stipule que dans un souci de simplification, les financements de l'Etat sont regroupés (DSIL, DETR...). Monsieur le Président précise que cette bonne question a été posée aux services de l'Etat dès le démarrage des travaux car il semblait impensable de priver les communes de financements en mettant en œuvre un CRTE. Une réponse favorable a été apportée immédiatement par l'Etat. Oui, l'Etat a affirmé que les financements existeront toujours pour les projets non-inscrits dans les CRTE. Monsieur le Président précise cependant qu'il restera en alerte sur le sujet en cas d'éventuels soucis.

En l'absence d'autres questions, Monsieur le Président passe au vote.

Pour accompagner la relance dans les territoires, le gouvernement propose aux collectivités de signer un nouveau type de contrat : les « Contrats de Relance et de Transition Ecologique » (CRTE). Conclues pour la période 2020-2026, ces contrats entendent agir en faveur de la relance par la mise en œuvre d'actions qui s'inscrivent dans un modèle de développement écologique. Par ailleurs, dans un souci de simplification de l'accès aux différentes aides déployées par l'Etat, les CRTE regroupent dans un contrat unique les dispositifs existants (Fond National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT), Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)...).

Considérant que les préfets sont chargés de conduire l'élaboration de ces nouveaux contrats.

Considérant que la Communauté de Communes Pays d'Opale a été retenue comme un périmètre significatif pour signer un CRTE.

Considérant que les modalités du contrat à élaborer entre l'Etat et la Communauté de Communes peuvent être définies sur la base de documents tels que le Plan Local d'Urbanisme et son Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), le Plan Climat en cours d'élaboration, etc., qui permettent de dégager les axes et orientations stratégiques suivants :

✓ **Axe 1. Le Vert : Préserver l'identité, identifier les vulnérabilités de la Communauté de Communes.**

- ORIENTATION THEMATIQUE 1 : ADAPTER LE TERRITOIRE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE
- Orientation thématique 2 : Engager la collectivité pour un territoire attractif responsable et durable

✓ **Axe 2. Le vrai : Promouvoir le développement économique du territoire en lien avec la transition écologique en renforçant les filières existantes et en s'appuyant sur l'identité agricole.**

- ORIENTATION THEMATIQUE 3 : FAIRE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE UNE OPPORTUNITE ECONOMIQUE POUR LE TERRITOIRE
- ORIENTATION THEMATIQUE 4 : AVANCER VERS L'AUTONOMIE ENERGETIQUE

✓ **Axe 3. La vie : Le projet de la Communauté de Communes Pays d'Opale s'inscrit dans une démarche de développement durable par ses actions et ses compétences.**

- ORIENTATION THEMATIQUE 5 : METTRE EN PLACE UNE GOUVERNANCE, CITOYENNETE, EDUCATION ET UNE COMMUNICATION
- ORIENTATION THEMATIQUE 6 : FAIRE DE LA COLLECTIVITE UN MOTEUR DE LA TRANSITION PAR SON EXEMPLARITE
- ORIENTATION THEMATIQUE 7 : ASSURER UNE URBANISATION DANS LE RESPECT DES OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Considérant qu'il convient de donner la priorité aux projets communautaires, communaux et privés les plus matures pour lesquels les plans de financements peuvent être définis.

Considérant que le CRTE est un document évolutif pouvant faire l'objet d'avenants au fur et à mesure de la maturation des projets.

Considérant que d'ores et déjà, plusieurs projets communautaires, communaux et/ou privés sont identifiés comme pouvant s'inscrire pleinement dans le CRTE.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Valide les termes du Contrat de Relance et de Transition Ecologique joint à la présente délibération,
- Autorise Monsieur le Président à signer le contrat et tous documents relatifs à sa mise en œuvre.

Question n°60 : ENVIRONNEMENT

ACTEE 2 pour la rénovation énergétique des bâtiments publics - Engagement au programme

Rapporteur : - Monsieur Bruno DEMILLY

Monsieur Bruno DEMILLY rappelle l'objectif du dispositif ACTEE 2 porté par le SyMPaC. Il permet le financement d'un économe en flux et l'accompagnement technique (études, ingénierie) des communes du territoire qui souhaitent s'engager dans la rénovation énergétique de leurs bâtiments publics. Il précise qu'il ne s'agit pas de participation financière au coût des travaux.

La participation de la CCPO au dispositif ACTEE 2 permet de minimiser la part à charge des communes intéressées pour bénéficier de l'offre de services.

Même si la priorité est donnée aux communes de moins de 5 000 habitants, rien n'interdit aux plus grosses communes de solliciter l'adhésion au service. Elles ne seront simplement pas prioritaires.

Monsieur Olivier CADET demande si le coût de participation de la CCPO est calculé au nombre d'habitants et si oui, que se passe-t-il si des communes n'adhèrent pas. Monsieur le Président précise que si des communes de moins de 5 000 habitants n'adhèrent pas, cela permettra un droit de tirage des communes de plus de 5 000 habitants et de la CCPO qui aujourd'hui ne sont pas prioritaires. Monsieur Bruno DEMILLY propose à Monsieur Olivier CADET de se rapprocher de Madame Charlotte AUBERT du SyMPaC s'il souhaite plus de renseignements techniques.

Monsieur le Président rappelle enfin aux communes qui souhaitent bénéficier du service qu'elles doivent déposer rapidement au SyMPaC une lettre d'intention.

En l'absence d'autres questions, Monsieur Bruno DEMILLY procède au vote.

La rénovation énergétique des bâtiments publics est une priorité du Plan de Relance et également du Grand Plan d'Investissement lancé par le gouvernement.

Intégrée dans un projet global de rénovation, elle permet :

- De réduire les coûts liés à la consommation d'énergie (chauffage, éclairage...),
- De réduire les émissions de gaz à effet de serre, et d'améliorer ainsi la qualité de l'air.

Dans le cadre du Contrat d'Objectifs Territorial pour l'accélération de la 3^{ème} Révolution Industrielle (COT TRI) et des futurs objectifs des 3 Plans Climat, Air, Energie Territorial (PCAET) portés par les EPCI du Pays du Calais, le SyMPaC met en œuvre une stratégie de territoire afin d'inciter et d'accompagner les collectivités dans la définition :

- D'une stratégie patrimoniale,
- De propositions de solutions de réhabilitation des bâtiments publics les plus ambitieuses possibles au regard de différents critères.

Dans ce cadre, le SyMPaC a, par délibération du 10 décembre 2020, acté la volonté de s'engager dans le programme « Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique » (ACTEE 2) via l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) SEQUOIA. Ce dispositif permet de mobiliser des aides à destination des collectivités en mettant à leur disposition des outils d'aide à la décision pour les accompagner dans leurs projets de rénovation des bâtiments publics.

La candidature groupée du SyMPaC avec la FDE 62 et la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin ayant reçu un avis favorable de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR), le SyMPaC a confirmé, par délibération du 31 mars 2021, son engagement dans le programme ACTEE 2.

ACTEE 2 (AMI SEQUOIA) porte sur :

- Le recrutement d'un poste d'économe de flux mutualisé (priorité aux communes de moins de 5 000 habitants),
- Les études techniques du projet de rénovation,
- Les outils de suivi de consommation énergétique,
- La maîtrise d'œuvre (préfiguration des travaux, choix des devis, suivi des travaux, réception des travaux, suivi des consommations post travaux, mesure des effets post...).

Le budget prévisionnel du programme (2021-2024) est le suivant :

DEPENSES PREVISIONNELLES - TTC		RECETTES PREVISIONNELLES			
Libellé	Montant en €	Libellé	Clé de répartition EPCI / nbre d'habitants des communes de moins de 5 000 hab - INSEE 2021	Montant en €	%
1 ECONOMIE EN FLUX (juillet 2021 à juillet 2024)	150 000,00 €	GCT&M	29,869%	11 649,00 €	3%
Frais d'hébergement (SyMPaC)	6 000 €	CCPO	37,791%	14 738,55 €	4%
REVERSEMENTS SUBVENTIONS ACTEE 2- BENEFICIAIRES:	206 250 €	CCRA	32,340%	12 612,44 €	3%
		BENEFICIAIRES (communes de moins de 5 000 habitants)	GCT&M	21 879,22 €	6%
			CCPO	27 682,03 €	8%
			CCRA	23 688,76 €	7%
		SUBVENTION - FNCCR (ACTEE2)		250 000,00 €	69%
TOTAL	362 250,00 €	TOTAL	100%	362 250,00 €	100%

La participation financière des EPCI proposée par le SyMPaC, vise à diminuer la participation annuelle des communes, ainsi d'aider et d'encourager les communes à adhérer à ce nouveau service partagé afin de dynamiser la rénovation énergétique des bâtiments publics qui sont aussi des axes forts du Contrat de Relance et de Transition Ecologique et du Plan Climat portés par la Communauté de Communes Pays d'Opale.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- Valide l'engagement de la Communauté de Communes Pays d'Opale dans le programme ACTEE 2 porté par le SyMPaC pour la rénovation énergétique des bâtiments publics,
- Valide la participation financière telle que présentée dans le tableau ci-dessus, à savoir 14 738.55 euros pour la période 2021-2024, répartie comme suit :

2021-2eme sem.	2022	2023	2024 -1 ^{er} sem.
2 456.43 €	4 912.85€	4 912.85 €	2 456.43€

- Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président en charge de l'environnement à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

Question n°61 : ENVIRONNEMENT

ACTEE 2 pour la rénovation énergétique des bâtiments publics - Adhésion au service de l'économe de flux

Rapporteur : - Monsieur Bruno DEMILLY

Monsieur Bruno DEMILLY précise que cette seconde délibération relative à ACTEE 2 permet à la CCPO de solliciter les services de l'économe en flux pour son patrimoine.

Le poste d'économe en flux est financé pendant 2 ans à raison de 52 000 euros par an. Il est recruté par la FDE et mis à disposition du SyMPaC à 80% pour l'accompagnement des porteurs de projets publics qui ont adhéré au service. Il s'agit d'un technicien expert dans l'analyse des bâtiments publics.

Monsieur le Président précise que si le poste est financé pour 2 ans, la convention avec la FDE est lissée sur 3 ans.

En l'absence de question, Monsieur Bruno DEMILLY procède au vote

Vu la délibération n°60 de ce jour,

Considérant l'intérêt du dispositif ACTEE 2 pour la Communauté de Communes Pays d'Opale,

Considérant la possibilité pour la CCPO, de solliciter le bénéfice pour son propre patrimoine des fonds ACTEE 2 (audits, études de maîtrise d'œuvre et petits équipements) et des services de l'économe de flux recruté par la FDE 62 et mis à disposition du SyMPaC pour une durée de 3 ans (même si elle n'est pas prioritaire),

Considérant le coût du poste pour l'ensemble du territoire concerné par le dispositif évalué à 52 000 € TTC par an,

Considérant la participation communautaire au financement du poste, en cas d'adhésion, calculée sur la base d'une commune de 6 000 habitants, soit :

2021 – 2 ^{ème} sem. (0.13€/hbt)	2022 (0.27€/hbt)	2023 (0.62€/hbt)	2024 -1 ^{er} sem. (0.37€/hbt)
780 €	1620€	3720€	2220€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire décide :

- D'adhérer au service de l'économe de flux la CCPO pour son propre patrimoine de bâtiments publics et à s'engager à :
 - Entreprendre une réflexion sur sa stratégie patrimoniale à minima échéance 2026 (inventaire des bâtiments, évaluation des consommations énergétiques, audits énergétiques des bâtiments les plus énergivores, planifier ses investissements)
 - Mettre en œuvre au moins une action du référentiel ECOL'AIR (ADEME) dans ses ERP même si ces derniers ne bénéficient pas spécifiquement des fonds ACTEE 2 avant mars 2023
 - Suivre ses consommations énergétiques dès l'acquisition d'un logiciel de suivi des consommations
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document ou convention relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

Question n°62 : VIE INSTITUTIONNELLE - FINANCES

Budget Ordures Ménagères - Vente de deux tracteurs et trois remorques

Rapporteur : - Monsieur Claude KIDAD

Monsieur Claude KIDAD évoque l'ouverture du CVOMR qui entraîne l'inutilité du quai de transfert et du matériel roulant correspondant, à savoir 2 tracteurs et 3 remorques de plus de 20 ans. Le tracteur Volvo, présentant 680 000 km au compteur, n'a plus aucune valeur. Adricompost étant en recherche de ce type de matériel, après négociation avec Monsieur Stéphane CUGNY et lui-même, Monsieur Claude KIDAD propose la cession du matériel pour un montant de 60 000€. Il précise que pour une fois, le CVOMR rapporterait un peu d'argent à la collectivité.

La Communauté de Communes Pays d'Opale envisage la vente de matériels, ne correspondant plus aux besoins du service, à la société AdriCompost ;

Considérant que le prix global de vente des véhicules s'élève à 60 000 € dont :

- Un tracteur Volvo EL-815-LL (2 000€)
- Un tracteur Renault DW-007-GL (48 000€)
- Une remorque Legras EL-793-LL (4 000€)
- Une remorque Legras EL-784-LL (2 000€)
- Une remorque Legras EL-763-LL (4 000€)

Il vous est donc proposé :

- D'approuver la vente des véhicules pour un montant total de 60 000 €,
- D'encaisser la recette après l'émission d'un titre,
- D'autoriser le Président à signer les documents correspondants.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte la proposition du rapporteur.

Question n°63 : - VIE INSTITUTIONNELLE – PERSONNEL COMMUNAUTAIRE

Instauration du RIFSEEP pour le grade d'assistant socio-éducatif

Rapporteur : - Monsieur Gilles COTTREZ

Monsieur Gilles COTTREZ rappelle l'ouverture du poste d'assistant socioéducatif lors du conseil communautaire du 3 juin dernier. Les délibérations antérieures relatives au RIFSEEP ne reprenant pas ce cadre d'emploi, il est nécessaire de régulariser. Il s'agit de délibérations classiques faisant suite à l'évolution des textes réglementaires relatifs au régime indemnitaire des agents de la fonction publique.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée et notamment ses articles 34 et 53,

Vu la délibération n°142 du 22 juin 2017 instaurant le RIFPSEEP,

Vu l'arrêté du 23 décembre 2019 pris pour l'application au corps des assistants de service social des administrations de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

Considérant que des arrêtés interministériels fixent la liste des corps et emplois bénéficiant du RIFSEEP avec les taux et annexes afférents, permettant la transposition du RIFSEEP dans les cadres d'emplois équivalents de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération n°116 du 26 novembre 2020 portant extension du RIFSEEP aux nouveaux cadres d'emplois éligibles,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Vu la délibération n°49 du 03 juin 2021 portant création d'un poste d'assistant socio-éducatif à compter du 01/07/2021 ;

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 25 mai 2021 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de modifier à compter du 1^{er} juillet le régime indemnitaire pour le grade d'assistant socio-éducatif comme suit :

➤ Le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF		MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)				COMPLEMENT INDEMNITAIRE ANNUEL	
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (à titre indicatif)	NON LOGE		AVEC LOGEMENT		MONTANT ANNUEL MAXIMA	
		maxi légal	plafond CCTP	maxi légal	plafond CCTP	maxi légal	plafond CCTP
Groupe 1	Direction d'une structure, responsable d'un ou de plusieurs services	19 480	9 740			3 440	1 720
Groupe 2	Adjoint au responsable de structure, expertise	15 300	7 650			2 700	1 350

➤ Dit que les crédits sont prévus au budget.

Question n°64 : - VIE SOCIALE - ECONOMIE

Renouvellement du partenariat avec Initiatives Calaisis

Rapporteur : - Madame Brigitte HAVART

Madame Brigitte HAVART procède la lecture de la délibération.

Vu la délibération n°54 du conseil communautaire en date du 22 mars 2018 validant le partenariat entre la Communauté de Communes Pays d'Opale et la Plateforme Initiatives Calaisis pour le soutien aux créateurs d'entreprise et l'instruction, pour le compte de la CCPO, des aides directes à la création et au développement des entreprises,

Vu la délibération n°48 du conseil communautaire en date du 9 avril 2019 renouvelant ce partenariat,

Vu la délibération n°27 du conseil communautaire en date du 20 mai 2020 renouvelant ce partenariat,

Considérant le bilan positif, malgré le contexte sanitaire particulièrement anxiogène :

- De l'action de la plateforme au bénéfice des porteurs de projets du territoire, à savoir en 2020, 9 prêts d'honneurs pour un montant de 46 096 €,
- De l'instruction des aides directes aux entreprises de la Communauté de Communes Pays d'Opale, grâce à l'implication d'un réseau de professionnels et d'experts du monde de l'entreprise, soit 9 aides directes pour un montant de 23 000€,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité,

- De poursuivre le partenariat technique et financier avec l'association Initiatives Calaisis.
- D'attribuer à l'association une subvention de 20 000€ au titre de l'année 2021, décomposée de la façon suivante :
 - 15 500 euros pour l'activité de soutien à la création/reprise d'entreprise,
 - 4 500 € pour la prise en charge de l'instruction des demandes d'aides directes, y compris les demandes instruites dans le cadre du FISAC.
- D'autoriser le Président ou la Vice-présidente en charge du développement économique à signer les documents correspondants.

Monsieur le Président remercie l'assemblée en rappelant que ces partenariats sont essentiels pour le développement économique de nos territoires ruraux.

Question n°65 : - VIE SOCIALE - ENFANCE

Modification du règlement intérieur des multi-accueils communautaires

Rapporteur : - Madame Nathalie TELLIEZ

Madame Nathalie TELLIEZ procède à la lecture de la délibération.

Vu la délibération n°17 du conseil communautaire en date du 26 février 2020 validant le règlement de fonctionnement des multi-accueils communautaires,

Considérant l'expérimentation prochaine de l'ouverture estivale du multi-accueil d'Ardres selon un agrément modulé de 15 places et le projet, après bilan, de proposer la pérennisation de ce mode de fonctionnement,

Considérant la nécessité d'inscrire cette nouvelle possibilité dans le règlement d'accueil,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- Adopte le règlement de fonctionnement des structures d'accueil du jeune enfant ci-annexé.

Monsieur le Président précise que l'expérimentation estivale de l'ouverture d'un multi-accueil a été précédée d'une enquête auprès des familles et fera l'objet d'un bilan à l'issue duquel il sera décidé la pérennisation, le développement ou la fin de l'ouverture estivale.

**Informations diverses**

Monsieur le Président remercie l'assemblée et prononce la clôture de la séance à 20h25.
Il souhaite de bonnes vacances aux élus et remercie encore Monsieur le Maire de Landrethun-lez-Ardres pour son accueil.